



Corporation des Sentiers  
récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré



La CÔTE-DE-  
**BEAUPRÉ**  
Un retour aux sources!

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

## **Objet : Projet de construction d'une mini-centrale hydro-électrique sur la rivière Set-Anne à St-Joachim**

La Corporation des Sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré (CSRCDB) est une création régionale ayant pour objet la concertation des intervenants du milieu touristique et des initiatives locales dans l'aménagement et la gestion d'infrastructures de type pistes multifonctionnelles et sentiers pédestres. Elle agit à titre de promoteur dans la réalisation de projets tels que l'aménagement de maillons du Sentier national ou de pistes multifonctionnelles dans le cadre du Sentier Transcanadien. Elle a entre autre un sentier pédestre aménagé le long de la rivière Ste-Anne sur près de 10 kms qui se situe en partie à proximité du projet de la mini-centrale, le sentier Mestachibo.

Au début de l'été 2010 la firme AECOM nous a contacté pour évaluer les impacts du projet de mini-centrale sur le sentier Mestachibo. Dans un premier temps nous avons rencontré M. Patrick Hébert responsable de l'étude d'impact et nous avons consulté les plans fournis. Le barrage serait situé à environ 600 mètres en aval d'où le sentier est à proximité de la rivière Ste-Anne. Au courant de l'été 2010, un géologue de AECOM est venu avec nous sur le terrain pour que nous puissions évaluer les impacts sur le niveau d'eau, le débit de la rivière et l'impact visuel du barrage.

Après analyse des impacts nous constatons que ni le débit, ni le niveau de la rivière, viennent affecter le sentier et ses usagers. Nous constatons aussi qu'en été avec le couvert feuillu, il n'y a aucun impact visuel, le barrage étant invisible à cette distance de 600 mètres. Tout au plus, les marcheurs pourraient s'apercevoir que le débit de l'eau est moins rapide qu'avant à l'endroit proximal du sentier en bordure de la rivière. Même que le petit bassin créé en aval du sentier par le barrage pourrait créer un intérêt pour la pêche, chez les usagers et la population locale. Le projet ne demande aucun réaménagement du sentier existant.

Pour toutes ces considérations, nous appuyons le projet de construction d'une mini-centrale sur la rivière Ste-Anne selon les plans déposés et l'évaluation conjointe des impacts sur le terrain fait avec la firme AECOM.

-Fin-

Denis Lachance, président CSRCDB